Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **15 (1969)**

Heft 5

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

Les négociations entre l'Algérie et la Suisse

(A.T.S.) Les négociations entre la Suisse et l'Algérie, qui avaient débuté en octobre à Alger, se sont poursuivies à Berne. La délégation suisse est dirigée par l'ambassadeur Raymond Probst, la délégation algérienne par le ministre Layachi Yaker, directeur au ministère des affaires étrangères. Alors que les pourparlers touchaient à leur terme, on apprenait que cette rencontre avait permis un échange de vues « ouvert et utile ». Mais il n'a pas été possible d'aborder des solutions concrètes, de sorte que le dialogue devra être poursuivi. Une fois de plus, les deux délégations ont exposé leur point de vue et commenté les problèmes en suspens. De part et d'autre, on a manifesté le désir d'améliorer le climat politique et diplomatique entre les deux pays. On peut faire état à cet égard d'un certain rapprochement.

Du côté de la délégation suisse, on apprend que les discussions ont porté sur les relations économiques des deux pays, mais aussi sur les indemnités pour les nationalisations et sur l'encouragement des investissements en Algérie. Les tortures subies par les citoyens suisses qui ont été détenus en Algérie ont aussi été évoquées, et il y a lieu d'admettre que les autorités algériennes vont ouvrir une enquête.

En ce qui concerne la perturbation de l'émetteur de Beromunster par celui d'Ain Beida, les chefs de délégation s'en sont entretenus notamment au siège de la direction générale des P.T.T. Des pourparlers bilatéraux techniques doivent s'ouvrir prochainement. La délégation algérienne souhaiterait une nouvelle conférence internationale sur l'attribution des ondes radiophoniques, mais comme une telle conférence nécessiterait de longs préparatifs, la Suisse demande que les perturbations soient rapidement éliminées. En attendant, la Suisse va doubler la puissance de Beromunster, ce qui pourrait aussi influencer le cours des événements.

Nouvelle réduction de l'effectif des étrangers en Suisse

(A.T.S.) Se fondant sur le résultat de l'enquête effectuée à fin 1968 sur l'effectif des étrangers résidant en Suisse, le Conseil fédéral a ordonné une nouvelle réduction du nombre des travailleurs étrangers.

Comme le relève un communiqué, la population étrangère résidante (sans les saisonniers et les fonctionnaires internationaux) a augmenté en 1968 de 42 562 personnes ou de 4,8 % et s'élève à 993 142 personnes, y compris 7 753 réfugiés tchécoslovaques. Le nombre des travailleurs étrangers a augmenté de 16 265 ou de 2,9 %, non compris les réfugiés tchécoslovaques.

On n'est ainsi pas parvenu au cours de l'année passée à éviter un nouvel accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers au bénéfice de l'autorisation de séjour ou d'établissement. Le Conseil fédéral a en conséquence ordonné une nouvelle réduction de 2 % de l'effectif des étrangers des entreprises conformément aux dispositions de l'arrêté actuellement en vigueur dans ce domaine. Il a, de plus, réduit de 9 000 à 7 000 par an le contingent de travailleurs étrangers pouvant bénéficier de dérogations. Ces deux mesures aggravent sensiblement la règlementation en vigueur.

Fédéralisme actuel par G. A. Chevallaz conseiller national

(C.P.S.) Même en ce pays, que « la nature a fait fédéraliste » comme le constatait Bonaparte, la tendance à la centralisation se manifeste constamment, obstinément, sous des espèces diverses, délibérée ou inconsciente. Elle est le fait, volontaire ou involontaire, d'une administration prospère qui, par vitesse acquise autant que par conscience professionnelle et compétences étend généreusement ses investigations et ses contrôles, ses subventions et ses directives dans des domaines toujours plus étendus. Elle résulte parfois de la carence des cantons plus prompts à demander secours qu' l'aider eux-mêmes. Elle procède, à l'occasion de la logique intransigeante, illustrée autrefois par les Jacobins, pour qui la République devait être une et indivisible, soumis en tous lieux aux mêmes ordonnances et à des normes identiques au millimètre

près. Enfin cette tendance à la centralisation trouve aujourd'hui justification moins de la doctrine que d'un souci technocratique d'efficacité et de rationalisation, en même temps que de l'évolution économique.

Il ne faut pas, sans doute, nous payer d'illusion. On ne remontera pas le temps pour restaurer dans leur souveraineté totale nos vingt-cinq états, en autant de forteresses politiques, ponts-levis dressés et créneaux garnis. Nous sommes, économiquement et socialement, trop imbriqués, trop interdépendants, trop intégrés déjà dans les faits, pour ne pas confier à la Confédération des pouvoirs de coordination et de péréquation en certains domaines.

Personne, ainsi, ne proposera de démanteler les C. F. F. en vingt-cinq compagnies cantonales, de rendre aux Etats le droit de battre monnaie ou d'établir des péages. Charger la sécurité sociale, qu'il s'agisse les cantons de pourvoir seuls à d'A. V. S. ou d'assurance maladie, accentuerait des inégalités de conditions difficilement tolérables. Une péréquation des ressources est indispensable : on ne peut parler de fédéralisme, d'autonomie s'il y a, entre les cantons, de trop lourdes différences de revenus, pouvant aller du simple au triple.

Le problème de notre fédéralisme n'est plus aujourd'hui de maintenir ou de surélever des cloisons. C'est de définir une collaboration entre partenaires. C'est de fixer, concrètement, pratiquement la limite entre coordination et centralisation, entre péréquation et uniformi-cantons — dans le cadre de sation. C'est de laisser aux normes inévitables — la plus grande marge d'appréciation dans l'exécution. C'est de leur réserver surtout certains domaines qui touchent à leurs conceptions profondes et à leur tradition.

Ainsi de l'école : s'il est bien urgent, entre Romands, de mieux harmoniser nos programmes, les minorités que nous sommes par la langue, la confession, la tradition ne sauraient accepter le carcan d'une école unifiée, réduite au plus petit dénominateur commun et à quelque médiocrité scientifico-bureaucratique. Aussi bien le zèle novateur et centralisateur de l'initiative scolaire des jeunes paysans bernois nous paraît-il malencontreux.

Il en va de même de la politique culturelle. On peut demander à la Confédération un encouragement matériel, non des directives ou quelque planification systématique. La culture est riche de sa diversité d'inspiration, de ses contrastes plus que de son unité. Elle demeure rétive à l'ordinateur.

Enfin, si elle n'échappe pas à une nécessité de coordination, la politique économique ne saurait être schématique à l'excès. Elle doit tenir mieux compte des conditions régionales. La rigidité, le caractère linéaire, unicontingentement de la main-d'œuvre a discrédité une politique conjoncturelle judicieuse dans l'ensemble. Aujourd'hui, des conditions de propriété différentes, une pression inégale sur les prix justifieraient, dans l'intérêt bien compris des propriétaires, l'octroi aux cantons de pouvoirs de modération des loyers.

Le fédéralisme ne saurait plus s'identifier à un cloisonnement de mini-souverainetés. Mais le mot serait vide de sens s'il n'impliquait pas la participation des cantons aux décisions et à l'application de ces décisions, s'il ne tenait pas compte des diversités de langue, de conceptions, de genre de vie et d'économie qui sont l'explication de la Suisse.

G.A. Chevallaz,
conseiller municipal.

Prestige suisse en baisse ?

(C. P. S.) L'Union européenne cherche actuellement à recueillir cent mille signatures en faveur de l'entrée de la Suisse

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER

SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

aux Nations unies. Dans le cadre de la campagne qu'elle mène en faveur de cette adhésion, l'Union européenne avait invité M. Lujo Toncic Sorinj, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche, à venir évoquer à Berne le problème de la neutralité au sein de l'Organisation des nations unies. Avec un tact tout diplomatique, le ministre autrichien devait avant tout se défendre de vouloir donner des conseils à un pays dont la neutralité remontait à des siècles en arrière et qui avait servi de modèle à l'Autriche quand elle avait choisi, à son tour, la neutralité permanente. Les antécédents des deux pays sont fondamentalement différents : la Suisse pratique la neutralité depuis la guerre de Trente ans, sous une forme ou sous une autre. L'Autriche avait subi une éclipse politique entre les années 1938 et 1955, et, dès 1947, elle entama des pourparlers en vue de son entrée aux Nations unies. Non seulement l'Autriche souhaitait retrouver une place sur la scène internationale dont elle avait disparu, mais sa qualité de membre des Nations unies représentait pour ce petit pays encore occupé par les quatre puissances alliées, une garantie d'indépendance. Les difficultés qui pouvaient naître d'une incompatibilité entre les principes mêmes de la neutralité et des décisions ou recommandations des Nations unies devaient trouver — grâce à des arrangements spéciaux — des solutions compatibles avec la neutralité autrichienne. L'Autriche n'a toutefois jamais été membre du Conseil de sécurité ce qui aurait pu entraîner des difficultés d'un tout autre ordre que celles suscitées par sa simple adhésion à l'O. N. U.

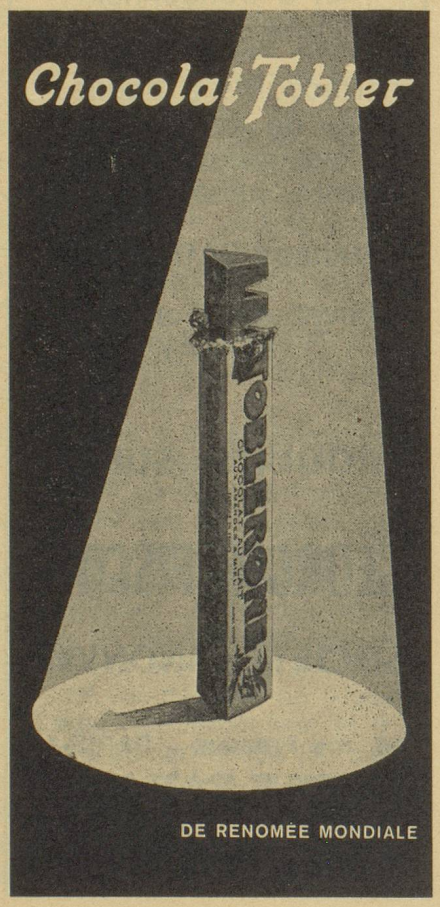

Comparant les conséquences du boycott des Nations unies à l'égard de la Rhodésie, entre deux neutres comme la Suisse et l'Autriche, M. Toncinc Sorinj précisa que l'Autriche ne se sentait pas automatiquement obligée de s'en tenir aux décisions de l'O.N.U., mais qu'elle essayait de s'y conformer par esprit de solidarité, les sanctions envisagées n'entraînant pas de risque d'une guerre qui aurait provoqué l'entrée en vigueur des principes de neutralité, tandis que le Conseil fédéral s'inspira de l'esprit de la recommandation onusienne pour limiter les importations de tabac à un chiffre qui ne devait pas dépasser la moyenne des importations des trois dernières années.

Alors que le ministre autrichien évoquait surtout les différentes circonstances qui incitèrent son pays à adhérer aux Nations unies, des partisans convaincus de l'Union européenne soulignèrent le prestige accru que la Suisse retirerait d'une adhésion à cette organisation.

A leur avis, le prestige de la Suisse est en baisse, et il ne saurait retrouver son lustre que si la Suisse entrait dans l'Organisation des nations unies et ne se contentait pas de collaborer à l'Unesco, à la F.A.O., à l'O.M.S. ou à d'autres offices internationaux. Vienne abrite aujourd'hui trois organisations internationales s'occupant de l'énergie atomique, du développement industriel et des questions spatiales, et cet argument leur semble d'un grand poids. Sans vouloir diminuer le prestige de Vienne, il n'est guère admissible que la Suisse — et plus spécialement Genève — se plaigne de manquer d'organisations ou de bureaux internationaux. Il n'est pas encore question d'enlever le C.I.C.R. à la Suisse... pour démérite. La Suisse ne fait pas assez dans le concert des nations !... En ferait-elle plus, membre des Nations unies ?

Huiles
et Graisses
" MOTUL "
Automobiles
et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

Certes, l'idée d'une Europe unie est attirante et l'a surtout été après les deux guerres mondiales, celle de 1914-1918 et celle de 1939 à 1945, mais quels arguments pratiques les personnes favorables à une adhésion de la Suisse aux Nations peuvent-elles offrir en regard de l'effort que celle-ci consent déjà dans toutes les organisations internationales dont elle est membre, des difficultés constitutionnelles qui en découleraient actuellement et du peu d'avantages qu'elle en retirerait sur le plan d'une neutralité qui n'a pas encore perdu tout son lustre — sinon auprès des Suisses eux-mêmes — en tout cas auprès des étrangers ?

Les chances de la Suisse

Une analyse suisse « du défi américain »

(C. P. S.) Notre pays s'est toujours trouvé en présence de défis émanant de plus puissants que lui. Dans les temps actuels de bouleversements technico-économiques et sociaux, c'est pour nous une question d'existence — même de nous intégrer à l'évolution face au « défi américain » et de nous y maintenir à l'avenir.

En ce qui concerne la Suisse, nous avons, dans le numéro de février des « Monatsheften », un exposé réaliste du Dr Eberhard Reinhardt, économiste et financier éprouvé, actuellement président de la direction du Crédit suisse et ancien directeur de l'administration fédérale des Finances, où il se révèle un connaisseur et un investigateur expérimenté de nos lacunes (gaps) par rapport aux Etats-Unis, en ce qui concerne la technologie, la recherche et la direction des entreprises. La lecture de cet article intitulé « Réflexions suscitées par le défi américain », est extrêmement stimulante et instructive, bien que quelques constatations puissent paraître quelque peu optimistes.

Nos lacunes en ce qui concerne la technologie

Nous ne devrions pas maintenir notre regard fixé sur les quelques domaines de la technique particulièrement connus du gran public, dans lesquels l'Amérique a une avance notoire sur l'Europe et où une course forcée de celle-ci pour la rattrapper serait extrêmement coûteuse (recherche spatiale, technique de l'atome et cybernétique), alors que nous oublions les domaines où il ne peut être question d'une supériorité américaine, soit ceux de la chimie, des montres, des machines, des appareils, de la construction des bâteaux et des automobiles. Le sens du commerce mondial et de l'économie réside justement dans le fait que chaque pays se spécialise dans la production des produits dont le rapport entre frais et rendement est le plus favorable. Ce n'est pas par hasard que notre pays, par exemple, s'en rapporte complètement à l'exportation pour l'industrie automobile, alors qu'il s'implante sur le marché mondial par les branches économiques où grâce à sa main-d'œuvre consciencieuse et qaulifiée, à sa richesse en capitaux et à la beauté de ses sites, il possède des avantages particuliers de production, comme cest le cas pour lindustrie des machines, l'industrie horlogère, la banque, les assurances et l'hôtellerie.

Recherche et émigration

Le Dr Reinhardt se livre à d'intéressantes comparaisons sur les dépenses faites par divers pays pour la recherche et le développement par rapport à son produit social et à sa population, la Suisse peut très bien soutenir la comparaison avec les U.S.A., alors qu'elle surpasse même tous les autres grands pays industriels. Si on considère en outre la valeur réelle des dépenses en dollars (qui devrait être chez nous le double des Etats-Unis à cause de la modicité des prix), on constate que nos dépenses pour la recherche devraient être à peu près aussi fortes que celles des grandes puissances. Un autre indice en est le surplus des recettes provenant des licences. Il est certain que l'émigration de scientifiques et de techniciens aux U.S.A. semble importante — 17 % de ceux ayant terminé leurs études universitaires durant ces dernières années —, mais une nouvelle statistique montre que si 8 242 scientifiques spécialisés ont émigré aux Etats-Unis de 1960 à 1967, il en est revenu 7 734 durant la même période. La perte de 508 personnes en huit ans peut même être considérée comme particulièrement faible, — abstraction étant faite de l'effectif important de savants étrangers que nous employons Nous devons cependant nous demander si nous ne devrions pas nous efforcer davantage d'offrir à nos savants de nouveaux domaines de recherche susceptibles de les retenir chez nous et concentrer toujours plus dans le pays même les frais de recherche faits par notre industrie.

Dépenses pour la recherche et la croissance économique

L'auteur de notre article en arrive au résultat frappant suivant : l'accroissement du produit social par tête d'habitant en Suisse a été, de 1950 à 1965, de 3,1 % par an, soit sensiblement plus rapide qu'aux Etats-Unis où il n'a été de 2,1 %. Il n'y a pas nécessairement un rapport entre les dépenses pour la recherche et le développement économique d'un pays, comme le montre clairement une comparaison avec le Japon ou l'Angleterre. En Suisse, ce sont avant tout les entreprises qui supportent les frais de la recherche, si bien que celle-ci est surtout dirigée vers des buts économiques, alors qu'en Amérique du Nord, comme en Angleterre et en France (force de frappe), une part considérable de ces frais est assumée par l'Etat qui oriente la recherche vers des buts militaires.

Les lacunes dans les entreprises

C'est un fait que les Américains ont une avance certaine sur l'Europe en ce qui concerne la

ENTREPRISE de PEINTURE

CELIO

200, boulevard Voltaire
PARIS-XIe
Tél. : ROQuette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

technique de la direction des entreprises. Cela provient en grande partie de leur conception de la vie qui met très haut le succès matériel, mais aussi de ce que le travail comme facteur de production est très cher par rapport au sol et au capital à disposition, ce qui oblige les directeurs d'entreprises à insister davantage que chez nous sur l'augmentation de la productivité. Par de forts investissements directs en Europe, les Américains ont pu obtenir à la fin des années 50 un rendement supérieur d'un tiers à celui qu'ils auraient obtenu aux Etats-Unis : c'est cet avantage, disparu depuis, qui, au fond, a engagé la discussion sur le « défi américain ».

Il ne faut pas craindre les colosses

Si le Dr Reinhardt comprend que l'on admire la manière dont les entreprises américaines travaillent — manière qui pourrait nous apprendre beaucoup —, il s'élève en revanche contre le culte du colossal. Il est hors de doute que certaines entreprises géantes américaines ont déjà dépassé le maximum de l'ampleur pouvant être atteint par une entreprise. Mais, à côté des grands trusts mêmes, de nombreuses grandes et petites entreprises ont encore devant elles de vastes champs d'activité, si elles font preuve de plus d'esprit d'initiative et d'adaptation et sont disposées à courir plus de risques. Ceux qui sont ouverts aux progrès économiques ont toujours de nouvelles possibilités d'affaires avantageuses dans l'économie libre. Les exigences requises en connaissances et en capacité d'adaptation des directions d'entreprises vont toujours croissant. Nous pouvons sur ce point apprendre beaucoup des Américains. Mais ce que nous devons faire avant tout, c'est améliorer et élargir les études dans nos universités et écoles secondaires en accorder plus de place à l'économie. Il faut que le contact entre l'économie et la science soit encouragé par la fondation d'instituts universitaires.

Notre devoir

Du point de vue technique, nous sommes — telle est la conclusion de l'auteur — dans une époque pleine de riches possibilités, mais traversée aussi par des courants souterrains et chargée d'angoisses, où le sens même de l'existence est mis en question et où la réponse ne peut être satisfaisante. C'est pourtant notre devoir de chercher par tous les moyens à assurer à notre pays sa place dans ce monde plein de contradictions et de forces obscures.

« Fais en sorte de conquérir ce que tu as hérité de tes ancêtres pour le posséder. » Cette citation de Faust, faite en guise de conclusion, doit avoir été dictée à l'auteur par ces « activistes qui se bercent d'utopies en combattant pour des changements structurelsde la société » au moyen de slogans importés de l'étranger, au lieu de faire quelque chose de positif.

Nouveau programme d'armement : achat de canons chez Buehrle

(A.T.S.) Le « programme d'armement 1969 » approuvé le 26 février par le Conseil fédéral, a été publié. Il sollicite pour le D.M.F. des crédits d'un montant total de 492 millions de francs, qui seront libérés en plusieurs années par la voie du budget. Le poste principal concerne l'aviation et la D.C.A., 279 millions en tout. Un crédit de 144 millions est notamment demandé pour des batteries de D.C.A. de calibre moyen destinées à la protection des aérodromes. Ces canons doivent être achetés à l'entreprise Buehrle, précision qui ne figure pas dans le message, mais qui a été communiquée oralement à la presse par le Chancelier de la Confédération, et il sied de rappeler que

le conseiller fédéral Spuehler a longuement exposé les motifs pour lesquels le D.M.F. estime ne pas pouvoir renoncer à cette acquisition, malgré l'enquête en cours.

L'autre gros crédit, de 89 millions de francs, concerne l'achat d'hélicoptères du type « Alouette 3 » pour la formation d'une nouvelle escadrille légère.

Les autres postes ont trait à l'achat de grenades et de cartouches, de véhicules (84 millions), de matériel de transmission, de matériel pour le service de santé, de radars, et de divers autres engins.

Le message souligne que ces crédits sont conformes au plan financier pluriannuel du Département militaire.